

Demande de reconnaissance / inscription pour la recertification en tant que prestataire de cours incluant l'usage de la tronçonneuse par la CAQ Forêt

Requérant: Entreprise:

 Nom: Prénom:

 Adresse, No.: NPA, lieu:

 Téléphone: Mobil:

 Adresse e-mail:

Nous avons vérifié les critères de qualité mentionnés aux pages 2 et 3 et nous les remplissons. Afin de nous faire homologuer officiellement par la CAQ Forêt, respectivement de nous faire recertifier, nous vous invitons à un audit de contrôle dans le cours suivant:

 NPA, lieu: Date:

 Coordonnées Forêt: Coordonnées salle de formation:

 Personne à contacter: Téléphone/mobile:

Nous acquitterons les frais de Fr. 2'000.- pour la procédure de reconnaissance, respectivement de Fr. 1'000.- pour la procédure de recertification, dans les 20 jours suivant la réception de la facture.

Les frais d'un éventuel contrôle ultérieur ne sont pas compris dans ce montant. Ils s'élèvent à 120 Fr./h.

 Lieu, date: Signature du requérant:

Annexes :

- ☐ Formulaire "Critères de qualité pour les prestataires de cours avec utilisation de tronçonneuses" dûment rempli (colonne "Critères de qualité", pages 2-3).
- ☐ Copies de tous les documents selon le formulaire "Critères de qualité pour les prestataires de cours avec utilisation de tronçonneuses" (colonne "Documents et type de contrôle", pages 2-3)
- ☐ Copie d'une invitation ou d'une convocation adressée aux participants pour le cours qui doit être audité.

Envoyez la demande et les annexes au moins 10 semaines avant la date de cours indiquée à: CAQ Forêt, c/o Forêt Valais, av. de Tourbillon 36D, 1950 Sion

Critères de qualité pour les prestataires de cours incluant l'usage de la tronçonneuse

☞ Veuillez cocher chaque case de contrôle dans la colonne «Critères»

☞ Tous les documents mentionnés dans la colonne «Documents et type de contrôle» et marqués par un ☞ doivent être joints à la demande!

Domaine	Critères de qualité	Documents et type de contrôle
Objectifs et contenus du cours	☐ Programme de cours adéquat ☐ Programme et fiche de contrôle correspondent au descriptif ☐ Les objectifs sont atteints dans le temps à disposition ☐ Le cours de base de bûcheronnage dure au moins 5 jours ☐ Le nombre de participants est au maximum de 5 par moniteur.	☞ Contrôle lors de l'audit
Organisation - Infrastructure, moyens de travail	☐ Des locaux adéquats sont à disposition pour la théorie, l'entretien de l'outillage, de la tronçonneuse et de la chaîne ainsi qu'en cas de mauvais temps ☐ Les objets d'enseignement (chantiers de coupe) sont en adéquation avec les objectifs du cours. ☐ Le nombre de postes de travail et de moyens de travail suffit pour tous les participants. ☐ Les documents utilisés sont adaptés au niveau d'apprentissage et au contenu du cours ☐ Tous les moyens de travail sont en parfait état et correspondent au stade actuel de la technique	☞ Contrôle lors de l'audit
- Organisation en cas d'urgence et sécurité au travail	☐ Il existe un concept de sécurité et un plan d'urgence ☐ Les directives CFST (p. ex. n° 2134) sont respectées ☐ Age minimal des participants: 18 ans (selon l'art.8 OPA); exception: 16 ans avec contrat d'apprentissage dans l'agriculture	
- Activités pédagogiques	☐ La durée et la forme de la formation sont adaptées au niveau d'apprentissage ☐ Suffisamment de phases d'exercices ou d'apprentissage sont prévues ☐ Les progrès d'apprentissage sont régulièrement examinés et évalués ☐ Les enseignants tiennent une fiche de contrôle des travaux	
- Méthodologie	☐ Structure claire et démarche systématique lors de la formation et des instructions	☞ Contrôle lors de l'audit
Enseignants - Qualification professionnelle	☐ Tous les enseignants: Certificat fédéral de capacité de forestier-bûcheron ou qualification professionnelle équivalente dans le domaine ¹ . (¹ Études forestières/diplôme forestier étranger équivalent) ☐ Instructeurs: Activité professionnelle actuelle incluant l'usage de la tronçonneuse	☐ Confirmation écrite de l'employeur ☐ Copie du certificat fédéral de capacité ☐ ¹ Copie de l'attestation d'examen forestier étranger

Domaine	Critères de qualité	Documents et type de contrôle
- Qualification pédagogique	☐ Enseignant engagé auprès d'un prestataire de modules reconnus par la CAQ Forêt ou Formation pédagogique d'au moins 2 semaines (module H2 et cours de formateur: les bases pour praticiens sont comptées).	 Confirmation écrite du prestataire de modules reconnus par la CAQ ou copie de la confirmation de la formation pédagogique
	☐ Au moins 10 jours par an de travail pratique en qualité d'enseignant	 Confirmation écrite concernant le travail pratique de l'enseignant (p. ex. offre de cours, certificat de cours, attestations sur les activités de formateur)
- Formation continue	☐ Au moins 1 jour par an de formation continue externe dans le domaine où l'enseignant intervient	 Confirmation écrite au sujet des formations continues suivies
- Remplacement	☐ Le remplacement du responsable de cours et des enseignants est réglé. (Qui est responsable en cas d'empêchement du responsable de cours ou d'un enseignant ?)	 Indications en cas de remplacement
Administration et information	☐ Descriptif de cours complet et rédigé clairement	 Copies des offres de tous les cours dispensés
- Offre de cours		
- Contrôle de la qualité	☐ Il existe un système de suivi permettant de traiter et d'analyser systématiquement toutes les informations importantes (il s'agit de réexaminer périodiquement la méthodologie des enseignants, l'objet du cours, l'infrastructure, la sécurité au travail; les accidents et autres événements particuliers font l'objet d'un rapport)	 Contrôle lors de l'audit
- Conservation des documents	☐ Conservation des programmes de cours et des listes de participants pendant au moins 10 ans (obligation pour les prestataires reconnus par la CAQ Forêt)	 Contrôle lors de l'audit

Lieu, date:..... Signature du requérant:.....